admission

2021-2022

Guide d'admission pour la formation initiale du diplôme d'ingénieur agronome à Bordeaux Sciences Agro

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

BORDEAUX
SCIENCES
AGRO

présentation

Bordeaux Sciences Agro, l'école supérieure des sciences agronomiques Nouvelle-Aquitaine – sous tutelle du ministère en charge de l'Agriculture

Bordeaux Sciences Agro est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche agronomique sous tutelle du ministère de l'Agriculture et l'Alimentation. Créé en 1962, il forme chaque année 600 étudiants qui suivent le cursus ingénieur agronome par la voie de la formation initiale sous statut étudiant ou apprenti ou l'un des six masters co-accrédités avec les universités bordelaises ou les partenaires nationaux ou encore le mastère spécialisé labellisé CGE. L'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage rassemble en France 20 établissements qui assurent la formation de 17 000 étudiants. Dans ces établissements sont proposées des formations au service du développement durable, de l'agronomie, de l'alimentation, de l'environnement, du paysage, de la médecine vétérinaire et de l'aménagement du territoire. Par son ancrage local et ses partenariats nationaux et internationaux, Bordeaux Sciences Agro participe au rayonnement du site universitaire en étant l'un des sept membres fondateurs de l'Initiative d'excellence université de Bordeaux, contribue aux activités des clusters et pôles de compétitivité régionaux et collabore avec les principaux acteurs de la recherche et de la formation supérieure agronomique et vétérinaire en France dans le cadre d'Agreenium, l'alliance des établissements agro, véto et forestiers de France.

Une large palette de formations

- 1 formation ingénieur agronome en trois ans, sous statut étudiant ou apprenti
- Plusieurs formations internationales : 1 Master of Science "Vineyard and Winery Management" – bac +5 , et 1 Bachelor's degree "Viticulture and Enology" – bac +3
- + de 70 partenaires internationaux, universités, instituts, *american college*...
- 1 mastère spécialisé® Manager de domaines viticoles – bac +6
- Une offre étendue de formation tout au long de la vie, en anglais et en français

- Certifiée ISO 9001 – Management par la qualité, formation ingénieur agronome
- Certifiée CTi – Commission des titres d'ingénieur
- Certifiée QualiOpi pour la formation tout au long de la vie
- Membre d'Agreenium, alliance des établissements et instituts agro, véto et forestiers

15 Unités de recherche

70+ Partenaires internationaux, universités, instituts, *colleges*...

47 enseignants-chercheurs

cursus

L'entrée à Bordeaux Sciences Agro se fait en 1ère année du cycle ingénieur et mène au diplômé d'ingénieur de niveau bac +5. Pour la majorité des étudiants, l'admission à l'école intervient après un bac +2 validé. Toutefois, cette règle n'est pas unique, car de nombreuses autres voies d'accès sont possibles.

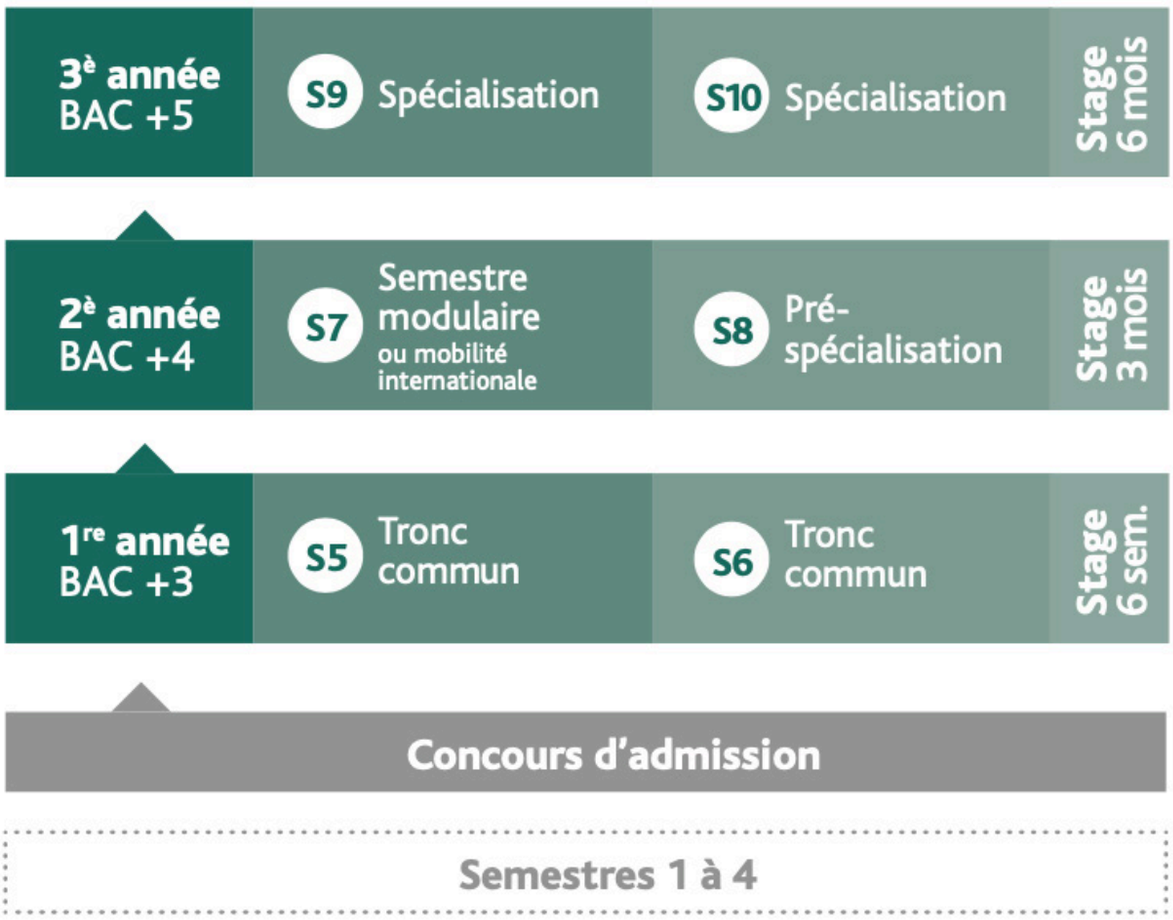

un campus de
17 ha

6 Départements de formation

Chaires d'entreprises et de transfert
5

600+
étudiant.e.s

nombre de places

Le nombre de places ouvertes par an à chaque concours est fixé par arrêté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour chacune des écoles du réseau agro-véto. Voici le nombre de places pour la rentrée 2022 à Bordeaux Sciences Agro. Lire l'aÒrrêté ministériel

	Formation menant aux concours Agro Véto	Voie de concours	Places à BSA pour 2022	Taux d'admission en 2021
Bac Général	Classes préparatoires aux grandes écoles BCPST Biologie Chimie Physique & Sciences de la Terre	A	90 1077 France	33% 2989 inscrits
	Cours préparatoire de Bordeaux CPBx Université de Bordeaux (post-bac Parcoursup)		8	
Bac Techno	Classses préparatoires aux grandes écoles TB Technologie - Biologie	ATB	2 56 France	59% 160 inscrits
Bac +2 +3	BTSA/BTS/BUT (ex-DUT) +prépa ATS (1 an)	C	4 95 France	34% 309 inscrits
	BUT (ex-DUT)	C2	11 155 France	41% 361 inscrits
	Licence ou Licence pro	B	18 175 France	69% 266 inscrits
	BTSA/BTS/BUT (ex-DUT) Possibilité préformation Licence pro	App.	30 280 France	29% 647 inscrits
Bac +4	1ere année de Master	D	7	

voies de concours

Pour intégrer la formation du cycle ingénieur, il est nécessaire de réussir l'un des concours du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Le choix de chaque voie de concours dépend des études suivies avant ces concours. Ceci permet une diversité des profils des étudiantes et étudiants.

Concours A commun agro-véto > préparé en classe préparatoire **BCPST** (Biologie, Chimie, Physique, Sciences de la Terre)	Ouvert aux titulaires d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel. Une préparation à ce concours en deux ans est proposée par les CPGE BCPST.
Concours A-TB commun agro-véto > préparé en classe préparatoire **TB** (Technologie et Biologie)	Ouvert aux titulaires d'un baccalauréat technologique série sciences et technologies de laboratoire (STL) ou Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV) ou équivalence. Une préparation à ce concours en deux ans est proposée par les CPGE TB.
Concours B > préparé à l'université	Ouvert aux étudiant.es inscrit.es en 2e ou 3e année de licence ou en année de préparation d'une licence professionnelle – liste des licences éligibles page 10.
Concours C commun agro-véto, pour les titulaires de BTSA, certains BTS et DUT > possibilité de suivre la classe préparatoire Adaptation technicien supérieur **(ATS-BIO)** – 1 an	Ouvert aux titulaires d'un BTSA, d'un BTS ou d'un DUT dont la liste est indiquée page 12. Une formation non obligatoire d'un an post-BTS/BTSA/DUT, ATS-Bio, prépare au concours, dans l'un des 10 lycées agricoles ou des 2 lycées d'enseignement général.
Concours C2 commun agro-véto	Ouvert aux étudiant.es de dernière année de préparation des DUT indiqués en page 14.
Concours Apprentissage commun à plusieurs écoles du réseau des écoles d'ingénieurs agronomes	Ouvert aux étudiant.es de dernière année de préparation de BTSA, BTS, DUT ou en licence professionnelle dont la liste figure page 16.
Concours D > préparé à l'université	Ouvert aux étudiant.es inscrit.es l'année du concours en première année de préparation d'un master scientifique de niveau bac +4. Entrée en année 2 du cycle ingénieur.

concours A

Le concours A est ouvert aux élèves ayant suivi les deux années de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) Biologie Chimie Physique et Sciences de la Terre (BCPST). Accessibles sur dossier après un baccalauréat général, ces classes prépas sont dispensées dans certains lycées, partout en France.

Lycées du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation			
LEGTA Toulouse-Auzeville	31 – Castanet-Tolosan	LEGTA Le Fresne	49 – Angers
LEGTA Le Chesnoy	45 – Montargis	LEGTA Louis Pasteur	63 – Lempdes
Lycées du ministère de l'Éducation nationale			
Masséna	06 – Nice	Jean-Rostand	67 – Strasbourg
Thiers	13 – Marseille	Assomption-Bellevue	69 – La Mulatière
Malherbe	14 – Caen	La Martinière	69 – Lyon
Carnot	21 – Dijon	Du Parc	69 – Lyon
Victor-Hugo	25 – Besançon	Geoffroy-Saint-Hilaire	75 – Paris
Institut Emmanuel d'Alzon	30 – Nîmes	Fénelon	75 – Paris
Pierre-de-Fermat	31 – Toulouse	Chaptal	75 – Paris
Ozenne	31 – Toulouse	Jean-Baptiste-Say	75 – Paris
Montaigne	33 – Bordeaux	Henri-IV	75 – Paris
Joffre	34 – Montpellier	Saint-Louis	75 – Paris
Chateaubriand	35 – Rennes	Pierre-Gilles-de-Gennes	75 – Paris
Descartes	37 – Tours	Janson-de-Sailly	75 – Paris
Champollion	38 – Grenoble	Corneille	76 – Rouen
Claude-Fauriel	42 – Saint-Étienne	François 1er	77 – Fontainebleau
Georges-Clémenceau	44 – Nantes	Hoche	78 – Versailles
Externat des enfants nantais	44 – Nantes	Sainte-Geneviève	78 – Versailles
Pothier	45 – Orléans	Louis-Thuillier	80 – Amiens
Georges-Clémenceau	51 – Reims	Camille-Guérin	86 – Poitiers
Henri-Poincaré	54 – Nancy	Léonard-Limosin	87 – Limoges
Georges-de-la-Tour	57 – Metz	Jacques-Prévert	92 – Boulogne-Billancourt
Faidherbe	59 – Lille	Lakanal	92 – Sceaux
Albert-Châtelet	59 – Douai	Albert-Schweitzer	93 – Le Raincy
Notre-Dame-des-Anges	59 – St-Amand-des-Eaux	Marcelin-Berthelot	94 – St-Maur-des-Fossés
Robespierre	62 – Arras	Centre-Sud	97 – Ducos (Martinique)
Blaise-Pascal	63 – Clermont-Ferrand	Roland-Garros	97 – Le Tampon (La Réunion)
Louis-Barthou	64 – Pau	De Baimbridge	97 – Pointe-à-Pitre (Guadel.)

concours A (suite)

Les modalités des concours permettant l'accès aux grandes écoles d'ingénieurs sont fixés au titre de l'arrêté du 1er août 2019 relatif aux concours commun d'accès aux formations d'ingénieur d'écoles nationales relevant du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Enseignement supérieur.

La voie A du concours comporte les épreuves ci-après, affectées des coefficients suivants :

Epreuves écrites d'admissibilité

MATIERES	DUREE	COEFFICIENTS
Biologie, épreuve de synthèse	3 heures	4
Sciences de la vie et de la Terre, épreuve sur support de documents	4 heures (biologie 2h, géologie 2h)	4
Méthodes de calcul et raisonnement	2 heures 30	4
Modélisation mathématique et informatique	3 heures 30	4
Physique-chimie, résolution de problème	3 heures	4
Physique-chimie, analyse de documents scientifiques	3 heures	4
Composition de français	3 heures	4
Total		28
Anglais (*)	2 heures	+ 3 à l'admission
Langue vivante facultative (**)	2 heures	points au-dessus de la moyenne sur 20 à l'admission

(*) La note de l'épreuve intervient à l'admission.
(**) L'épreuve de langue vivante facultative est soit en allemand, soit en espagnol, soit en italien, soit en portugais, soit en arabe, soit en russe. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptabilisés à l'admission.

Epreuves orales d'admission

MATIERES	DUREE		COEFFICIENTS
	préparation	interrogation	
Epreuve pratique de biologie		3 heures	3
Oral de biologie	30 minutes	30 minutes	3
Mathématiques pratiques et informatique	30 minutes	40 minutes	4
Physique-chimie, activité expérimentale		3 heures	3
Physique-chimie, argumentation et échange	15 minutes	30 minutes	3
Oral de géographie	45 minutes	30 minutes	3
TIPE		30 minutes	4
Anglais	30 minutes	30 minutes	3
Total			26 + 3 de l'admissibilité

concours ATB

Le concours ATB est ouvert aux élèves ayant suivi les deux années de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) Technologie et Biologie (TB). Accessibles sur dossier après un baccalauréat technologique série Sciences et technologies de laboratoire (STL, spé. biochimie ou génie biologique) ou Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV).

Lycées du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation			
LEGTA Théodore-Monod	35 – Rennes – Le Rheu	LEGTA Le Chesnoy	45 – Montargis
Lycées du ministère de l'Éducation nationale			
Marie-Curie	13 – Marseille	Jean-Rostand	67 – Strasbourg
Ozenne	31 – Toulouse	La Martinière	69 – Lyon
Valentine-Labbe	59 – La Madeleine	Pierre-Gilles-de-Gennes	75 – Paris

concours ATB (suite)

Les modalités des concours permettant l'accès aux grandes écoles d'ingénieurs sont fixés au titre de l'arrêté du 1er août 2019 relatif aux concours commun d'accès aux formations d'ingénieur d'écoles nationales relevant du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Enseignement supérieur.

Epreuves écrites d'admissibilité

MATIERES	DUREE	COEFFICIENTS
Epreuve écrite de sciences de la vie et de la Terre	3 heures	3
Epreuve écrite de biotechnologies	3 heures	3
Méthodes de calcul et raisonnement	3 heures	3
Algorithmique et informatique	45 minutes	1
Physique-chimie, résolution de problème	3 heures	3
Composition de français	3 heures	2
Total		15
Anglais (*)	2 heures	+ 2 à l'admission

(*) La note de l'épreuve intervient à l'admission.

Epreuves orales d'admission

MATIERES	DUREE		COEFFICIENTS
	préparation	interrogation	
Oral de Sciences de la vie et de la Terre	30 minutes	30 minutes	3
Oral de biotechnologies	30 minutes	30 minutes	3
Epreuve pratique de sciences de la vie et de la Terre et biotechnologies	-	3 heures 30	3
Oral de mathématiques	30 minutes	30 minutes	3
Physique-chimie, activité expérimentale	-	2 heures 30	3
Physique-chimie, entretien	20 minutes	20 minutes	2
Oral de géographie	45 minutes	30 minutes	2
TIPE		30 minutes	4
Anglais	30 minutes	30 minutes	2
Total			25 + 2 de l'admissibilité

concours B

Le concours B est ouvert aux élèves inscrits en deuxième ou troisième année de préparation d'un diplôme national de licence de mentions spécifiques ou aux étudiant.es en année de préparation d'un diplôme national de licence professionnelle de mentions spécifiques.

Licences éligibles	
Informatique	Sciences de la vie
Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	Sciences de la Terre
Mathématiques	Sciences de la vie et de la Terre
Physique	Sciences pour la santé
Chimie	Sciences et technologies
Physique, chimie	Sciences pour l'ingénieur
Licences professionnelles éligibles	
Agriculture biologique : production, conseil, certification et commercialisation	Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable
Agronomie	Métiers de la mer
Aménagement paysager : conception, gestion, entretien	Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement
Bio-industries et biotechnologies	Métiers de la santé : nutrition, alimentation
Biologie analytique et expérimentale	Métiers de la santé : technologies
Chimie : formulation	Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement	Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique
Chimie de synthèse	Métiers des ressources naturelles et de la forêt
Chimie industrielle	Productions animales
Génie des procédés pour l'environnement	Productions végétales
Gestion des organisation agricoles et agro-alimentaires	Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement
Industries agro-alimentaires : gestion, production et valorisation	Valorisation des agro-ressources
Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation	

concours B (suite)

Les modalités des concours permettant l'accès aux grandes écoles d'ingénieurs sont fixés au titre de l'arrêté du 1er août 2019 relatif aux concours commun d'accès aux formations d'ingénieur d'écoles nationales relevant du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Enseignement supérieur.

Epreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en un examen du dossier du candidat prenant en compte les items suivants : résultats obtenus au baccalauréat, résultats obtenus durant le cursus choisi et les activités extra-scolaires. Cette épreuve est affectée d'un coefficient 2.

Epreuves orales d'admission

MATIERES	DUREE	COEFFICIENTS
Sciences et société : Analyser, dégager une question et développer de manière structurée, sur la base d'un article publié dans la presse généraliste. L'article aborde un sujet scientifique dans sa dimension sociétale.	30 minutes de préparation, 30 minutes d'interrogation	3
Entretien avec le jury : présenter son projet professionnel, sa motivation et discuter sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'alimentation, et au secteur agronomique.	30 minutes. Si le candidat se présente la même année au concours d'accès aux écoles nationales vétérinaires et aux écoles d'ingénieur agronomiques l'entretien est commun pour les deux concours et dure 40 minutes	3
Anglais : Entretien sur la base d'un texte.	20 minutes de préparation, 20 minutes d'interrogation	0 Note éliminatoire si inférieure à 7
Total		6

Certaines université ont mis en place des préparations spécifiques pour ce concours.

Univ. Montpellier II	34 – Montpellier	Univ. de Bourgogne	21 – Dijon
Univ. Paris Sud Centre Orsay	91 – Orsay	Univ. Aix-Marseille	13 – Marseille
Univ. Pierre et Marie Curie	75 – Paris	Univ. Reims Champ.-Ardennes	51 – Reims
Univ. Paris Diderot	75 – Paris	Univ. Nantes	44 – Nantes
Univ. Rennes I	35 – Rennes	Inst. catho. d'études sup.	85 – La-Roche-sur-Yon
Univ. Strasbourg	67 – Strasbourg	Univ. Toulon	83 – La Garde
Univ. Toulouse III	31 – Toulouse		

concours C

Le concours C est ouvert aux titulaires d'un brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) ou aux titulaires d'un brevet de technicien supérieur (BTS) ou d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) obtenus dans des spécialités et mentions appropriées.

Une année de Préparatoire ATS-BIO (Adaptation Technicien Supérieur) est vivement recommandée mais non obligatoire. Elle est proposée dans les lycées suivants :

Lycées du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation			
LEGTA Rodez La Roque	12 – Rodez	LEGTA Bordeaux	33 – Blanquefort
LEGTA Dijon Quétigny	21 – Quétigny	LEGTA de l'Hérault	34 – Montpellier
LEGTA Besançon	25 – Dannemarie sur Crête	LEGTA Théodore-Monod	35 – Rennes – Le Rheu
LEGTA "Le Valentin"	26 – Bourg-les-Valence	LEGTA Clermont-Ferrand	63 – Marmilhat
LEGTA Toulouse-Auzeville	31 – Castanet-Tolosan	LEGTA Amiens-Le Paraclet	
Lycées du ministère de l'Éducation nationale			
Galilée	92 – Gennevilliers	Pierre-Gilles-de-Gennes	75 – Paris

BTSA	
Toutes options éligibles	
BTS – spécialités éligibles	
Analyses de biologie médicale	Métiers de la chimie
Bioanalyses contrôles	Métiers des services à l'environnement
Conception et réalisation de systèmes automatiques	Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries
Contrôle industriel et régulation automatique	Système numérique / option A : informatique et réseaux
Diététique	Techniques et services en matériels agricoles
Maintenance des systèmes / option A : systèmes de production	Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire
Métiers de l'eau	
DUT – spécialités éligibles	
Chimie	Gestion logistique et transport
Génie biologique	Hygiène, sécurité, environnement
Génie chimique – génie des procédés	Mesures physiques
Génie du conditionnement et de l'emballage	Qualité, logistique industrielle et organisation
Génie thermique et énergie	Science et génie des matériaux
BTSM – spécialité éligible	
Pêche et gestion de l'environnement marin	

concours C (suite)

Les modalités des concours permettant l'accès aux grandes écoles d'ingénieurs sont fixés au titre de l'arrêté du 1er août 2019 relatif aux concours commun d'accès aux formations d'ingénieur d'écoles nationales relevant du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Enseignement supérieur.

La voie C du concours comporte les épreuves ci-après, affectées des coefficients suivants :

Epreuves écrites d'admissibilité

MATIERES	DUREE	COEFFICIENTS
Mathématiques	3 heures	2
Physique	2 heures	1
Chimie	2 heures	1
Biologie	3 heures	2
Expression française	4 heures	2
Total		8

Epreuves orales d'admission

MATIERES	DUREE		COEFFICIENTS
	préparation	interrogation	
Entretien avec le jury : présenter son projet professionnel, sa motivation et discuter sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'alimentation, et au secteur agronomique.		30 minutes Si le candidat se présente la même année au concours d'accès aux écoles nationales vétérinaires et aux écoles d'ingénieur agronomiques l'entretien est commun pour les deux concours et dure 40 minutes	3
TP de Biologie	30 minutes	30 minutes	3
Anglais	1 heure	30 minutes	3
Total			9

concours C2

Le concours C2 est ouvert aux étudiant.es inscrit.es en 2e année de DUT, sans préparation spécifique pour le concours, puisqu'il s'agit d'un concours sur titre et épreuves orales.

DUT – spécialités éligibles	
Chimie	Hygiène, sécurité, environnement
Génie biologique	Mesures physiques
Génie chimique – génie des procédés	Packaging, emballage et conditionnement
Génie du conditionnement et de l'emballage	Qualité, logistique industrielle et organisation
Génie thermique et énergie	Science et génie des matériaux
Gestion logistique et transport	

concours C2 (suite)

Les modalités des concours permettant l'accès aux grandes écoles d'ingénieurs sont fixés au titre de l'arrêté du 1er août 2019 relatif aux concours commun d'accès aux formations d'ingénieur d'écoles nationales relevant du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Enseignement supérieur.

Admissibilité sur dossier

La voie C2 comporte un examen de dossier et des épreuves orales d'admission. Il est attribué au dossier une note variant de 0 à 20. A l'issue de l'examen du dossier, le jury établit la liste d'admissibilité.

Epreuves orales d'admission

MATIERES	DUREE		COEFFICIENTS
	préparation	interrogation	
Anglais	20 minutes	20 minutes	3
Entretien avec le jury : présenter son projet professionnel, sa motivation et discuter sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'alimentation, et au secteur agronomique.		20 minutes	5
Entretien sur travaux ou mémoires de stages		30 minutes	4
Total			12

A l'issue des épreuves orales d'admission, un classement unique des candidats est effectué en ajoutant à la note du dossier affectée du coefficient 10 les notes de l'oral variant de 0 à 20 et affectées des coefficients retenus.

concours App.

Le concours Apprentissage est ouvert aux étudiant.es inscrit.es en 2e année d'un diplôme professionnel de deux années d'études supérieures ou en année de préparation d'un diplôme national de licence professionnelle.
Il est également ouvert aux titulaires d'un de ces diplômes.

Licences professionnelles éligibles	
Agriculture biologique : production, conseil, certification et commercialisation	Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable
Agronomie	Métiers de la mer
Aménagement paysager : conception, gestion, entretien	Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement
Bio-industries et biotechnologies	Métiers de la santé : nutrition, alimentation
Biologie analytique et expérimentale	Métiers de la santé : technologies
Chimie : formulation	Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement	Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique
Chimie de synthèse	Métiers des ressources naturelles et de la forêt
Chimie industrielle	Productions animales
Génie des procédés pour l'environnement	Productions végétales
Gestion des organisation agricoles et agro-alimentaires	Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement
Industries agro-alimentaires : gestion, production et valorisation	Valorisation des agro-ressources
Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation	
BTSA	
Toutes options éligibles	
BTS – spécialités éligibles	
Bioanalyses contrôles	Métiers de la chimie
Conception et réalisation de systèmes automatiques	Métiers des services à l'environnement
Contrôle industriel et régulation automatique	Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries
Diététique	Système numérique option A : informatique et réseaux
Maintenance des systèmes option A : systèmes de production	Techniques et services en matériels agricoles
Métiers de l'eau	Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire
DUT – spécialités éligibles	
Chimie	Gestion logistique et transport
Génie biologique	Hygiène, sécurité, environnement
Génie chimique – génie des procédés	Mesures physiques
Génie du conditionnement et de l'emballage	Qualité, logistique industrielle et organisation
Génie thermique et énergie	Science et génie des matériaux
BTSM – spécialité éligible	
Pêche et gestion de l'environnement marin	

concours App. (suite)

Les modalités des concours permettant l'accès aux grandes écoles d'ingénieurs sont fixés au titre de l'arrêté du 1er août 2019 relatif aux concours commun d'accès aux formations d'ingénieur d'écoles nationales relevant du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Enseignement supérieur.

Phase nationale d'admissibilité

MATIERES	DUREE	COEFFICIENTS
Sélection sur dossier	/	1
Anglais	1 heure 30 minutes	1
Epreuve écrite d'analyse et de synthèse de documents techniques et scientifiques	2 heures 30 minutes	1
Total		3

Phase d'admission

MATIERE	DUREE	COEFFICIENTS
Entretien avec le jury : présenter son projet professionnel, sa motivation et discuter sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'alimentation, et au secteur agronomique.	30 minutes	1
Total		1

Pour toute question spécifique aux huit parcours proposés en apprentissage à Bordeaux Sciences Agro, contactez :

Ingrid Ebzant
alternance@agro-bordeaux.fr
05 57 35 07 23

Ou consultez
www.agro-bordeaux.fr/formations/apprentissage

concours D

Le concours D est ouvert aux étudiant.es inscrit.es l'année du concours, en première année de préparation d'un master scientifique de niveau Bac +4 (1ère année de master recherche ou professionnel, 1ère année de DNO, etc.). L'admission définitive des candidats en deuxième année du cycle ingénieur est subordonnée à la validation des deux semestres du master 1.

Pour la session 2022, une commission VES se réunira afin de déterminer l'éligibilité aux différents concours pour un candidat qui souhaite se présenter avec un diplôme non défini par les arrêtés en vigueur. Il s'agit principalement de valider ou non les équivalences sur la base d'un dossier retraçant le cursus post-bac du candidat.

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

BORDEAUX
SCIENCES
AGRO